

Fiche d'urgence

Cet imprimé doit être rempli recto verso

NOM : Prénom :

Date de naissance : Classe :

Régime : Externe Demi-pensionnaire Interne

Classe et établissement fréquenté l'année dernière :

.....
.....

Nom et adresse des Parents ou du représentant légal :

.....
.....

Profession du père : Profession de la mère :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

.....

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

<p>1. N° de téléphone du domicile</p> <p>3. N° du travail de la mère :</p> <p>poste :</p>	<p>2. N° du travail du père :</p> <p>poste :</p> <p>4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :</p>
---	---

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgences vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Vaccinations :

- Date du dernier rappel du vaccin antitétanique :

(pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Joindre la photocopie des pages vaccinations du carnet de santé de l'élève.

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...)

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

A....., le.....

Signature des Parents, représentants légaux

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles (Allergies, Asthme*, Epilepsie, traitement particulier..., vous pouvez le faire sur papier libre, sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

***ATTENTION : concernant l'Asthme, vous devez fournir chaque année, la photocopie de l'ordonnance ainsi qu'une autorisation parentale (sur papier libre) permettant à votre enfant d'avoir son traitement avec lui.**